



**VILLE DE LE HOULME**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE N°2 DU 03 AVRIL 2019**

CM/PV/ DGS/2019-2

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel GRENIER.

L'affichage réglementaire a été effectué.

Date de la convocation : 27 mars 2019

Ouverture de la séance : **19H00**

Daniel GRENIER procède à l'appel nominal des membres du conseil.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. D. GRENIER, F. CHAPELIERE, J. MICHEL, N. POCHON, Y. GUEST, B. PODEVIN, C. CORDIER, Adjoint, J. QUEVILLON, M. MALANDAIN, JJ. SEBIRE, A. GONTIER, P. PIETERS, E. GONDRE, I. LEGAY, S. GALLOT, M. CHIMIER, H. COTE, A. JOUANNE, Conseillers Municipaux.

**AVAIENT DELIVRE POUVOIR** : MM. C. LEBOURGEOIS, P. DELANDE, D. CLEPOINT, F. COUSIN, K. DE CHIVRE, JM. CAUDRON, T. TURPAUD, empêchés d'assister à la séance avaient donné respectivement pouvoir à MM. JJ. SEBIRE, M. CHIMIER, D. GRENIER, Y. GUEST, J. MICHEL, C. CORDIER, H. COTE.

**Absents** : A. SAOUD-LEBOURGEOIS, E. GOMIS

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18 - Pouvoirs : 7 - Absents : 2 - Votants : 25

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire précise que l'assemblée peut délibérer.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire procède à la nomination d'un(e) secrétaire de séance.

Mme Florence CHAPELIERE est proposée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

La proposition est mise aux voix. A l'unanimité Mme Florence CHAPELIERE est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 mars 2019**

Pas d'autres observations, le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 est adopté.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Finances – Affectation des résultats.
2. Finances - Fixation du taux des 3 taxes (TH, TFPB, TFPNB) pour l'année 2019.
3. Finances - Adoption du budget primitif 2019.
4. Finances - Subventions aux associations.
5. Demandes de subvention au titre de la DETR du FISC pour des opérations inscrites au BP 2019 : Bâtiments, accessibilité....

6. Finances : Autorisation donnée au Maire pour solliciter les subventions auprès de la Fédération Française de Tennis pour la mise aux normes de l'éclairage des tennis couverts.
7. Finances - Subvention au CCAS.
8. Finances - Fixation des tarifs des services municipaux et locations communales.
9. Finances - Syndicat intercommunal de la piscine le Houlme-Notre-Dame de Bondeville - participation de la ville de Le Houlme.
10. Finances - Syndicat Intercommunal de la Piscine le Houlme-Notre-Dame de Bondeville - Modalités de recouvrement de la participation de la ville.
11. Finances - Bilan des cessions et acquisitions 2018.
12. Finances – Admission en non-valeur.
13. Urbanisme – PLUi de la Métropole Rouen Normandie.
14. Affaires générales - Bourses communales.
15. Centre de loisirs - Participation des familles.
16. Travaux - Opération de réhabilitation de l'école Prévert en renforcement des services – Aménagement du R+1 : Validation de la phase APD.
17. Affaires générales - Attribution de deux jardins familiaux

Daniel GRENIER propose aux membres du conseil municipal de rajouter les points suivants à l'ordre du jour de la séance :

18. Ressources humaines - Recrutement d'emplois saisonniers pour la période estivale
19. Urbanisme – Projet d'aménagement sur les terrains des Hauts Vergers
20. Ressources humaines - Création d'un poste d'adjoint technique territorial
21. Ressources humaines - Recrutement du personnel nécessaire au bon fonctionnement des activités du centre de loisirs (ALSH) pour les mois de juillet et août 2019.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité

□□□□□□□□□□□□□□

**Délibération D\_2019\_2\_1 : FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018**

Rapporteur : Daniel GRENIER

Daniel GRENIER précise qu'après avoir approuvé le Compte Administratif 2018 du budget principal de la Ville, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement.

En effet l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- Soit au financement de la section d'investissement ;
- Soit au financement de la section de fonctionnement.

Pour autant le résultat doit être affecté en priorité :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante en excédents de fonctionnement reportés en section de fonctionnement ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068) en section d'investissement.

Le conseil municipal,

Vu les résultats connus du compte administratif 2017  
Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2018

Considérant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de + 147 945.22 € se décomposant comme suit :

• Résultat reporté de l'exercice 2017	+ 71 856.98 €
• Résultat de l'exercice 2018	+ 7 6 088.64 €
• Soit un résultat de clôture 2018 de :	+ 147 945.82 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré à la **majorité** par 22 voix pour et 3 abstentions (T. TURPAUD, H. COTE, A. JOUANNE), décide d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 147 945.82 € comme suit :

CHAP. 002 – Excédent de fonctionnement reporté	107 945.82 €
CHAP. 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	40 000,00 €

### **Délibération D\_2019\_2\_2 : FINANCES -FIXATION DU TAUX DES 3 TAXES (TH, TFPB, TFPNB) POUR 2019**

Rapporteur : Daniel GRENIER

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que conformément à l'article 1639A du Code Général des Impôts, la délibération des taux de la fiscalité directe locale doit faire l'objet d'un vote distinct de celui du Budget.

Daniel GRENIER propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux communaux et **de reconduire le taux des 3 taxes communales à l'identique de celui de 2018** à savoir :

	Taux votés pour l'année 2018	Taux proposés pour l'année 2019	Bases d'imposition 2019 (notifiée par les services fiscaux)	Produits attendus en 2019
TH	15.57%	15.57%	4 215 000	656 276
TFPB	28.90%	28.90%	3 637 000	1 051 093
TFPNB	79.15%	79.15%	8 200	6 490

**Soit un produit fiscal total estimé pour 2019 de : 1 713 859**

*Ci-joint Etat 1259, document des services fiscaux.*

JJ SEBIRE demande de combien varie la valeur locative.

D. GRENIER précise que les données sur les valeurs locatives qui servent de bases sont communiquées par les services fiscaux.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-31,

Vu les instructions budgétaires de la M14,

Vu les orientations budgétaires pour l'année 2019

Vu l'Etat 1259 des services fiscaux précisant les bases prévisionnelles pour 2019,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 26 mars 2019

Considérant que conformément à l'article 1639A du Code Général des Impôts, la délibération des taux de la fiscalité directe locale doit faire l'objet d'un vote distinct de celui du Budget.

Sur proposition de Daniel GRENIER,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal a décidé à **L'UNANIMITE** de reconduire le taux des 3 taxes communales à l'identique de celui de 2018 à savoir **TH : 15.57% ; TFPB : 28.90% ; TFPNB : 79.15%.**

## Délibération D\_2019\_2\_3 : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Rapporteur : Daniel GRENIER

Il est rappelé que lors de sa séance du 13 mars 2019, le conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la ville pour 2019. A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2019 soumis à adoption.

Ce projet de budget principal, pour l'exercice 2019, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2018		107 945.22 €		485 476.37 €
Mouvements réels	3 453 558.42	3 524 092.00	1 093 505.84	429 750.67
Mouvements d'ordre	178478.80			178 478.80
<b>TOTAL</b>	<b>3 632 037.22</b>	<b>3 632 037.22</b>	<b>1 093 705.84</b>	<b>1 093 705.84</b>

Daniel GRENIER précise les différentes tendances mentionnées dans le rapport de présentation dont chaque membre du conseil a été destinataire.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré a décidé **A LA MAJORITE** par 22 voix pour et 3 abstentions (T. TURPAUD, H. COTE, A. JOUANNE) d'adopter le budget primitif de la ville pour l'exercice 2019.

## Délibération D\_2019\_2\_4 FINANCES- SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de N. POCHON rapporteur,

Il est également proposé au conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle au club de handball Malaunay-le Houlme une subvention exceptionnelle de 1 000€ pour leur vingtième anniversaire.

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, (Mesdames I. LEGAY, M. MALANDAIN ne prennent pas part au vote) :

- Décide à **L'UNANIMITE** d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	Attributions Année 2018	Attributions Année 2019
Association Laïque - Sections	6 123,00 €	6 123 €
Coopérative scolaire - Louis ARAGON/Jacques PREVERT	1 628,10 €*	1 648 €*
Coopérative maternelle J. Picart Ledoux	690,10 €*	657 €*
Coopérative maternelle J. Lurçat	442,20 €*	496 €*
FCPE - Collège Jean Zay	85,00 €	85 €
Association des écoles Houlmoises pour la lecture-A.E.H.L.	963,00 €	963 €
Union Nationale des Anciens Combattants (UNC)	509,00 €	509 €
Boule Houlmoise	300,00 €	300 €
Avenir du Houlme	1 731,00 €	1 731 €
Amicale Houlmoise-Bondevillaise FC	3 922,00 €	3 922 €
Tennis Club du Houlme	942,00 €	942 €
Tennis de table	161,00 €	161 €
Club du 3ème âge	2 505,00 €	2 505 €
Orchestre d'Harmonie du Houlme	10 264,00 €	10 264 €
Association Familles Nombreuses	425,00 €	425 €
Association des assistantes maternelles du Houlme	86,00 €	86 €
Family Rando	178,00 €	178 €
Club des Chiens de Défense	112,00 €	112 €

Association des peintres de la Vallée du Cailly	86,00 €	86 €
Association Malaunay-Le Houlme hand-ball	600,00 €	600 €
Judo club Bondevillais	300,00 €	300 €
Livres sans Frontières	151,00 €	151 €
Association du Musée de l'Homme et de l'Industrie en Haute-Normandie	100,00 €	100 €
Association Foyer pour Adultes "Les Fougères"	90,00 €	90 €
Braille Tech.	97,00 €	97 €
Association Médico Educative Rouennaise (Centre Dominique Lefort)	97,00 €	97 €
Secours Populaire Français	295,00 €	295 €
Association Donneurs de Sang Bénévoles	68,00 €	68 €
FSE Collège Jean Zay	200,00 €	200 €
Pomme de Reinette - Parents d'aujourd'hui	500,00 €	500 €
Les chats du Houlme	250,00 €	250 €
Association Malaunay-Le Houlme hand-ball - Subvention exceptionnelle		1 000 €

\* Variation d'une année sur l'autre en fonction du niveau des effectifs de l'école (6,70€/enfant)

### **Délibération D\_2019\_2\_5 : DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR, DU FSIC POUR LES OPERATIONS DE MISES AUX NORMES ET D'ACCESSIBILITE**

Rapporteur : Yves GUEST

Le conseil municipal décide à **L'UNANIMITE** d'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour l'obtention des subventions au titre de la DETR 2019 et/ou du FISC pour les opérations suivantes :

☞ *Mise en place d'un système de vidéo-protection sur le site Gilbert GRENIER*

Montant de l'opération : 3 802.88 € HT soit 4 563.46 € TTC

Subvention sollicitée : DETR (30%) : 1 140.60 €

Financement sur fonds propres : 2 662.01 €

☞ *Mise aux normes de l'éclairage des tennis couverts*

Montant de l'opération : 11 711.32 € HT soit 14 053.58 € TTC

Subventions sollicitées : DETR (30%) : 3 513.39 € et METROPOLE FISC (20%) : 2 342.26 €

Financement sur fonds propres : 5 855.65 €

☞ *Mise en place d'un contrôle d'accès pour sécuriser les cabinets médicaux*

Montant de l'opération : 11 540.46 € HT soit 13 848.55 € TTC

Subvention sollicitée : METROPOLE FISC (20%) : 2 308.09 €

Financement sur fonds propres : 11 540.09 €

### **Délibération D\_2019\_2\_6: FINANCES : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SOLLICITER LES SUBVENTIONS AUPRES DES INSTANCES NATIONALES OU REGIONALES DE TENNIS POUR LA MISE AUX NORMES DE L'ECLAIRAGE DES TENNIS COUVERTS**

RAPPORTEUR : Joël MICHEL

Joël MICHEL précise que les lampes actuelles des tennis couverts méritent d'être remplacées. Il évoque le fait que les instances régionales et/ou nationales du tennis peuvent aider en octroyant une subvention.

Le coût total de cette opération est évalué à 11 711.32 € HT soit 14 053.58 € TTC.

Il propose au conseil d'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires.

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré décide à **L'UNANIMITE** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière des instances nationales ou régionales du tennis pour faire aboutir ce projet.

## Délibération D\_2019\_2\_7 : FINANCES - SUBVENTION AU CCAS DE LA VILLE

Rapporteur : Brigitte PODEVIN

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ** décide d'attribuer une subvention de 30 000.00 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville pour couvrir ses frais de fonctionnement.

## Délibération D\_2019\_2\_8 : AFFAIRES GENERALES – FIXATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX ET LOCATIONS COMMUNALES

Rapporteur : Nadine POCHON

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Décide **A L'UNANIMITÉ** de revaloriser les tarifs des services municipaux et locations comme suit à compter du 1<sup>er</sup> MAI 2019:

### Des droits de place (marché – Fête foraine – stationnement sur le domaine public des commerçants non sédentaires)

prix du mètre linéaire	Voté en 2018	Propositions 2019
tarif A (marché)	1.00 €	1.00 €
tarif B (fêtes foraines)	5.00 €	5.00 €
tarif C (fêtes foraines)	2.00 €	2.00 €
forfait électricité	4.00 €	4.00 €
commerçant non sédentaire	85.00€	85.00€

### Des insertions publicitaires dans le bulletin municipal

Surfaces	Adhérents du HOULME	PROPOSITION 2019	Extérieurs du HOULME	PROPOSITIONS 2019
2,5*9 m	48,00 €	49 €	76,00 €	78 €
6*9	89,00 €	91 €	122,00 €	124 €
5,5*11,5	155,00 €	158 €	224,00 €	228 €
19*11,5	270,00 €	275 €	362,00 €	369 €
PAGE ENTIERE SANS DISTINCTION	806,00 €	822 €		

Une publicité en couleur est fixée à 150% de la publicité en noir et blanc.

### Concessions dans le cimetière communal

#### Concessions

Nature	Tarifs 2018	propositions 2019
Concession 30 ANS	310.00	315.00
Renouvellement de Concession pour 15 ans	160.00	165.00
Droit de superposition à partir du 2ieme corps	96.00	100.00
Pour les corps supplémentaires aux concessions perpétuelles et centenaires existantes	360.00	370.00
Concession enfant 30 ANS	74.00	80.00
Renouvellement de Concession enfant pour 15 ans	40.00	45.00

A partir de 3 corps obligation de caveau

Nature	Tarifs 2018	proposition 2019
Taxe d'inhumation	85 €	90.00
Vacation de police	27 €	30.00

#### Columbarium

Nature	Tarifs 2018	propositions 2019
Columbarium 30 ANS	930 €	950.00
Taxe de superposition au moment du dépôt de la 2 <sup>nd</sup> urne	100 €	105.00

## Cavernes

Nature	Tarifs 2018	propositions 2019
Caverne 30 ans	200.00	205.00
Au dépôt de la 2 <sup>ème</sup> urne	50.00	55.00
Renouvellement pour 15 ans	100.00	105.00

### Location des salles communales

Proposition de tarifs pour l'année 2019	TARIFS PARTICULIERS LE HOULME	TARIFS PARTICULIERS EXTERIEURS	TARIF PERSONNEL COMMUNAL ET ELUS
(foyer) 1er jour	460,00 €	582,00 €	230,00 €
(foyer) 2ème jour	130,00 €	161,00 €	72,00 €
(Levasseur) 1er jour	141,00 €	182,00 €	72,00 €
(Levasseur) 2ème jour	63,00 €	78,00 €	37,00 €
location vaisselle foyer	110,00 €	161,00 €	57,00 €
location vaisselle Levasseur	66,00 €	100,00 €	36,00 €

Une convention de mise à disposition des salles communales sera signée par les utilisateurs.

### Loyers des propriétés communales

Loyers Mensuels	TARIF 2019
11, place des canadiens	418,00 €

  

Loyers annuels	TARIF 2019
Plaines des Hauts Vergers	198,00 €
Plaines des Hauts près	198,00 €

### Délibération D\_2019\_2\_9 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE LE HOULME-NOTRE DAME DE BONDEVILLE - PARTICIPATION DE LA VILLE

Rapporteur : Joël MICHEL

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Décide **A L'UNANIMITÉ** d'arrêter la participation de la ville de Le Houleme au syndicat de la piscine à hauteur de **172 684,91 €** pour l'année 2019.

### Délibération D\_2019\_2\_10 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE LE HOULME-NOTRE DAME DE BONDEVILLE – MODALITES DE RECOUVREMENT DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE

Rapporteur : Joël MICHEL

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

- Décide **A L'UNANIMITÉ** de fiscaliser à hauteur de 100 %, la participation de la ville au fonctionnement du syndicat soit **172 684,91 €** pour l'année 2019.

### Délibération D\_2019\_2\_11 : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS ANNEE 2018.

Rapporteur : Daniel GRENIER

Le conseil municipal a décidé **A L'UNANIMITÉ** de valider le bilan des cessions et acquisitions de la collectivité pour 2018 comme suit :

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité de l'acquéreur	Montant
Immeuble + terrain	3-5, Place des Canadiens	AH 650 AH 656	Ville	Ville	SCI du viaduc	260 000 €
Immeuble + terrain	1, Rue Louis Pasteur	AK 98	Ville	Ville	LEDRU Maurice	50 000 €
Terrain	Rue Louis Pasteur	AK 356	OPH 76	OPH 76	Ville de Le Houleme	Euro symbolique

## Délibération D\_2019\_2\_12 : FINANCES – ADMISSION EN NON-VALEUR

Rapporteur : Nadine POCHON

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

- Décide **A L'UNANIMITÉ** d'admettre en non-valeur différents titres pour un montant de 464.98€ :

Année	Réf. titre	Montant
2018	T-182	22.00
2018	T-89	33.00
2017	T-975	27.50
2017	T-1141	35.75
2017	T-1037	38.50
2017	T-1038	33.00
2017	T-1036	41.25
2015	T-664	6.22
2015	T-557	5.44
2015	T-653	6.22
2017	T-197	210.00
2014	T-66	6.10
	<b>Total</b>	<b>464.98</b>

## Délibération D\_2019\_2\_13 URBANISME – ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE - AVIS DE LA COMMUNE DE LE HOULME SUR LE PROJET DE PLU ARRÊTE EN CONSEIL METROPOLITAIN LE 28 FEVRIER 2019

Rapporteur : Christian CORDIER

Christian CORDIER précise que la limite des 30 mètres proposée dans le règlement est sujette à interprétation. En effet selon la MRN la limite des 30 mètres est par rapport à la limite de la Zone N<sub>B</sub> mais dans le texte il est précisé « à moitié par rapport à la voie ferrée ».

Il propose aux membres du conseil, qu'à la lecture du règlement et que pour ne pas perturber l'équilibre de l'OAP de la zone des hauts vergers et ne pas trop contraindre les futurs projets d'aménagement, la limite des 30m de recul doit intégrer l'ensemble de la plateforme de la voie ferrée.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré :

- Décide **A L'UNANIMITÉ** de donner un avis favorable sur le projet de PLU, arrêté par la métropole Rouen Normandie, mais demande que la limite de recul de construction dans le cadre de l'OAPN°366A intègre toute l'emprise de la voie ferrée.

## Délibération D\_2019\_2\_14 : AFFAIRES GENERALES - BOURSES COMMUNALES

Rapporteur : Florence CHAPELIERE

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal a décidé **A L'UNANIMITÉ** d'attribuer aux familles dont les quotients familiaux sont inférieurs à 699 Euros, si elles en font la demande, une bourse scolaire communale selon les critères et modalités fixés :

Quotient familial	Montant de la bourse
Moins de 400 €	120.00 €
Entre 401 et 699 €	85.00 €

## Délibération D\_2019\_2\_15 : ACCUEIL DE LOISIRS : PARTICIPATION DES FAMILLES 2019/2020

Rapporteur : Florence CHAPELIERE

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal a décidé **A L'UNANIMITÉ** de procéder à l'actualisation des tarifs des prestations pour la période 2019/2020 comme suit :



**Tarifs ALSH / enfant / jour :**

Tranche du Quotient Familial	Quotient Familial	Tarif 2018/2019		Proposition 2019/2020	
		Tarif ALSH Houmois	Tarif ALSH Hors commune	Tarif ALSH Houmois	Tarif ALSH Hors commune
Moins de 400	1	4,60 €	9,20 €	4,60 €	9,20 €
entre 401 et 699	2	5,60 €	12,20 €	5,60 €	12,20 €
entre 700 et 999	3	7,10 €	15,20 €	7,10 €	15,20 €
Plus de 1 000	4	9,10 €	19,20 €	9,10 €	19,20 €

	Matin	Soir
<b>Garderie ALSH</b>	1 €	1 €

**Tarifs camping ALSH par jour :**

Tranche du Quotient Familial	QF	Tarif 2018/2019		Proposition 2018/2019	
		Tarif ALSH Houmois	Tarif ALSH Hors commune	Tarif ALSH Houmois	Tarif ALSH Hors commune
Moins de 400	1	7,60 €	12,20 €	7,60 €	12,20 €
entre 401 et 699	2	9,60 €	17,20 €	9,60 €	17,20 €
entre 700 et 999	3	12,60 €	23,20 €	12,60 €	23,20 €
Plus de 1 000	4	14,60 €	32,20 €	14,60 €	32,20 €

**Tarifs Séjour 10/14 ans :**

Tranche du Quotient Familial	QF	Tarif 2018/2019		Proposition 2019/2020	
		Tarif ALSH Houmois	Tarif ALSH Hors commune	Tarif ALSH Houmois	Tarif ALSH Hors commune
Moins de 400	1	105.00 €	170.00 €	105.00 €	170.00 €
entre 401 et 699	2	135.00 €	242.00 €	135.00 €	242.00 €
entre 700 et 999	3	175.00 €	330.00 €	175.00 €	330.00 €
Plus de 1 000	4	210.00 €	445.00 €	210.00 €	445.00 €

**Tarifs séjour Espagne :**

Tranche du Quotient Familial	QF	Tarif 2019	
		Tarif ALSH Houmois	Tarif ALSH Hors commune
Moins de 400	1	125.00 €	190.00 €
entre 401 et 699	2	155.00 €	262.00 €
entre 700 et 999	3	195.00 €	350.00 €
Plus de 1 000	4	230.00 €	465.00 €

**Délibération D 2019\_2\_16 - TRAVAUX : RENFORCEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE – PHASE 2 : AMENAGEMENT DE L'ETAGE DES ANCIENNES SALLES DE CLASSES DE L'ECOLE PREVERT – VALIDATION DE LA PHASE APD.**

Rapporteur Yves GUEST

Il est rappelé aux membres que dans le cadre de sa politique de renforcement des services de proximité, une mission d'étude a été confiée au cabinet O<sub>2</sub> architecture pour poursuivre le projet de réhabilitation et d'aménagement de l'étage du bâtiment Prévert au niveau de la partie étage.

Cette mission arrive au stade APD qui est une phase permettant de valider les options d'aménagement retenues et de déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires.

Le coût des travaux d'aménagement au stade APD est évalué à 180 000 € HT (*hors couverture bac acier partie béton 32 000€*) :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal a décidé **A L'UNANIMITÉ** (*J. MICHEL ne prend pas part au vote*)

De valider la phase APD pour l'aménagement de l'étage de l'école Prévert pour la création de cabinets médicaux.

- De valider le plan de financement de l'opération au stade APD :

Dépenses		Recettes	
<b>Prestations intellectuelles</b>		<b>Subventions sollicitées</b>	
Maitrise d'œuvre	15 500.00	FAA : 2018- 2019-2020	104 034.00
Contrôle technique	3 260.00	FSIC	16 646.00
<b>Sous total (HT)</b>	<b>18 760.00</b>	Etat DETR (20%)	48 272.00
<b>Estimations travaux</b>		<b>Total subventions escomptées</b>	
Démolition / maçonnerie :	5 000.00		<b>168 952.00</b>
Cloisons doublages / menuiseries intérieures	55 000.00		
Revêtements de sols	18 000.00	<b>Financement sur fonds propres</b>	<b>120 680.00</b>
Plomberie sanitaires/chauffage/VMC	48 000.00		
Electricité	31 000.00		
Peinture	23 000.00		
Couverture bac acier	32 000.00		
<b>Sous-total (HT)</b>	<b>212 000.00</b>		
<b>Divers - Aléas</b>	<b>10 600.00</b>		
<b>Total projet HT</b>	<b>241 360.00</b>		
<b>Total dépenses TTC</b>	<b>289 632.00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>289 632.00</b>

- D'autoriser le maire à solliciter les financements de la Métropole (FAA et le FSIC).
- D'autoriser le maire à solliciter les financements de l'Etat au titre de la DETR 2019 à hauteur de 20% du total du projet soit 48 272.00 €

#### **Délibération D\_2019\_2\_17 : AFFAIRES GENERALES : ATTRIBUTION DE JARDINS FAMILIAUX**

Rapporteur : Yves GUEST

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal a décidé **A L'UNANIMITÉ** d'attribuer après la signature d'un bail et suivant la tarification en vigueur les parcelles N°9 à Mme GABTENI et N°13 à M. BERNIERE.

#### **Délibération D\_2019\_2\_18 : RECRUTEMENT D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LA PERIODE ESTIVALE**

Rapporteur : Florence CHAPELIERE

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal a décidé **A L'UNANIMITÉ** de procéder au recrutement de six jeunes du Houleme âgés de 16 ans et plus, scolarisés, pendant la période estivale, sur une durée de 15 jours.

#### **Délibération D\_2019\_2\_19 : URBANISME - PROJET D'AMENAGEMENT SUR LES TERRAINS DES HAUTS VERGERS**

Rapporteur : Daniel GRENIER

Dans le cadre de ses orientations d'aménagement n°3 au Plan Local d'Urbanisme, la commune avait souscrit la possibilité de construction de logements dans le cadre d'un projet d'ensemble.

Par délibération en date du 22 juin 2017, le conseil municipal avait délibéré favorablement sur un projet d'aménagement de 33 lots individuels à bâtir et 26 logements (18 LLS et 8 PLSA) présenté par la société Altitude lotissement.

Un compromis de vente avait été signé avec l'opérateur avec échéance au 31 décembre 2018, sous réserve de l'obtention d'un permis d'aménager.

Au vu des prescriptions relevées lors de l'instruction du permis d'aménager, l'opérateur a demandé au service instructeur son retrait.

Depuis le début d'année 2019, la collectivité a été sollicitée par d'autres opérateurs intéressés pour réaliser des projets d'aménagement sur les parcelles AK 20 et AK 224.

- Une proposition de la société MONTCEAU pour aménager les terrains en 27 lots à bâtir. Le prix proposé par la société MONTCEAU pour les parcelles AK 20 et AK 224 est de 375 000 € HT.
- Une autre proposition de la société NEXITY pour réaliser un ensemble immobilier de 40 logements individuels, d'une surface de plancher de 3 881 m<sup>2</sup>. Le prix proposé par NEXITY les parcelles AK 20 et AK 224 est de 490 000 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal a décidé **A L'UNANIMITÉ**

- De donner un avis favorable à la réalisation du projet d'aménagement sur les parcelles AK20, AK224.
- D'autoriser la vente de l'ensemble des parcelles AK20, AK224, d'une contenance de au prix de cession proposé de 490 000 HT,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer une promesse de vente unilatérale avec l'opérateur désigné.
- De préciser que les frais, droits et émoluments seront à la charge de l'acquéreur,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération,
- De désigner l'étude de Maître OZANNE, Notaire.

#### **Délibération D\_2019\_2\_20 : RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

*Rapporteur : Florence CHAPELIERE*

Un agent du service de restauration scolaire au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>nd</sup> classe en poste depuis plusieurs années a sollicité et obtenu sa mutation dans une autre collectivité.

Pour satisfaire aux nécessités de service, il est fondamental de procéder à son remplacement. Suite à un appel à candidature la commission de recrutement a décidé de recruter un adjoint technique par voie de mutation qui dispose des qualifications nécessaires pour les besoins du service de restauration scolaire.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal a décidé **A L'UNANIMITÉ** de procéder à l'ouverture d'un poste d'adjoint technique, de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité en procédant également à la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>nd</sup> classe.

#### **Délibération D\_2019\_2\_21 - RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT DU PERSONNEL NECESSAIRE AU BON FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES DU CENTRE DE LOISIRS (ALSH) POUR LES MOIS DE JUILLET ET AOUT 2019.**

*Rapporteur Florence CHAPELIERE*

Chaque année pour les besoins du fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement durant les périodes d'été, la collectivité doit procéder au recrutement d'agents contractuels ayant des qualifications particulières (BAFA, BAFD...), en particulier pour l'encadrement des activités de plein air (camping ...).

Les agents recrutés seront amenés à assurer différentes fonctions entre autre :

- Direction ALSH,
- Référent camping,
- Référent pédagogique,

- Animateur camping,
- Surveillant de baignade,

Ils seront rémunérés sur la base du premier échelon du cadre d'emploi des adjoints d'animation soit IB : 348, IM : 326. En plus du traitement indiciaire, les agents recrutés pourront, le cas échéant, bénéficier des primes et indemnités liées au cadre d'emploi d'adjoint d'animation en vigueur dans la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal a décidé **A L'UNANIMITÉ** de procéder au recrutement des agents disposant des qualifications nécessaires pour satisfaire aux besoins du fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement durant les périodes d'été,

De préciser qu'ils seront rémunérés sur la base du premier échelon du cadre d'emploi des adjoints d'animation soit IB : 348, IM : 326.

## **INFORMATIONS**

- **Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil.**

Décisions N° 2019-003 portant signature de différents avenants au marché de travaux des cabinets médicaux

- ☞ **Avenant N°1 - Lot N°1 ECHAFAUDAGES avec le titulaire du marché dans les conditions suivantes :**

Montant du marché initial :	9 520.00 € HT
Montant de l'avenant N°1 :	1 950.00 € HT
<hr/>	
Montant total du marché initial	
Modifié par l'avenant n°1 :	11 470.00 € HT
TVA 20%	2 294.00€

**Montant total du marché initial et avenant : 13 764.00 € TTC**

(Soit une augmentation de 20.53% par rapport au marché initial notifié le 17 mai 2018)

- ☞ **Avenant N°2 - Lot N°2 CURAGE-DEMOLITION-VRD-GROS avec le titulaire du marché dans les conditions suivantes :**

Montant du marché initial :	104 052.99 € HT
Montant de l'avenant N°1 :	23 993.22 € HT
Montant de l'avenant N°2	7 025.50 € HT
<hr/>	
<b>Montant des avenants</b>	<b>31 018.72 € HT</b>

Montant total du marché initial	
Modifié par l'avenant n°1 et 2 :	135 071.71 € HT
TVA 20%	27 014.34 €

**Montant total du marché initial et avenant : 162 086.05€ TTC**

(Soit une augmentation de 29,8% par rapport au marché initial notifié le 17 mai 2018).

- ☞ **Avenant N°1- Lot n° 05 – MENUISERIES EXTERIEURES - OCCULTATIONS avec le titulaire du marché dans les conditions suivantes :**

Montant du marché initial :	90 440.62 € HT
Montant de l'avenant N°1 :	-2 103.00 € HT
<hr/>	
Montant total du marché initial	
Modifié par l'avenant n°1 :	88 337.62 € HT
TVA 20%	17 667.52€

**Montant total du marché initial et avenant : 106 005.14€ TTC**

(Soit une diminution de de 2.32%% par rapport au marché initial notifié le 17 mai 2018)

- ☞ **Avenant N°1- Lot n° 06 – CLOISONS DOUBLAGES MENUISERIES INTERIEURES avec le titulaire du marché dans les conditions suivantes :**

Montant du marché initial :	80 000.00€ HT
-----------------------------	---------------

Montant de l'avenant N°1 : 11 391.80€ HT

Montant total du marché initial

Modifié par l'avenant n°1 : 91 391.80€ HT

TVA 20% 18 278.36€

**Montant total du marché initial et avenant : 109 670.16€ TTC**

(Soit une augmentation de 14.24% par rapport au marché initial notifié le 17 mai 2018)

☞ **Avenant N°1- Lot n° 09 – CVC PLOMBERIE avec le titulaire du marché dans les conditions suivantes :**

Montant du marché initial : 79 000.00€ HT

Montant de l'avenant N°1 : 4 409.06€ HT

Montant total du marché initial

Modifié par l'avenant n°1 : 83 409.06€ HT

TVA 20% 16 365.81€

**Montant total du marché initial et avenant : 99 774.87€ TTC**

(Soit une augmentation de 14.24% par rapport au marché initial notifié le 17 mai 2018)

• **bâtiments de l'ancienne Gendarmerie (Rue de la république)**

Daniel GRENIER, informe les membres du conseil qu'après plusieurs interventions au niveau de la Préfecture, l'ancienne Gendarmerie (appartenant à un privé) occupée illégalement par des personnes en situation irrégulière a été évacuée.

Il précise que le propriétaire avait été mis en demeure à plusieurs reprises par la ville, compte tenu de la vulnérabilité de ce bâtiment de condamner ces différents accès. Ce qui n'a jamais été fait.

Pour éviter à nouveau un squatte le propriétaire a été invité par les services préfectoraux à mettre en place un service de gardiennage.

Le propriétaire a été également mis en demeure de procéder à l'évacuation des immondices présentes sur le site de façon à éviter la prolifération des nuisibles.

**QUESTIONS DIVERSES**

S. GALLOT demande des précisions sur les classes de découverte en primaire.

F. CHAPELIERE répond qu'il est de plus en plus difficile de financer à hauteur de 50% le coût du voyage. Compte tenu du coût du voyage pour une si courte durée le reste à charge devenait problématique pour les parents. Elle précise également que l'équipe enseignante n'a pas voulu chercher des financements complémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, il est 21H10 Monsieur le Maire lève la séance

La Secrétaire de séance  
Florence CHAPELIERE

---

Présenté au conseil municipal du **20 juin 2019**

Adopté  Sans observations  Avec observations

Observations :

**Ont signé ce jour les conseillers municipaux présents**

Daniel GRENIER		Nadine POCHON	
Joël MICHEL		Catherine LEBOURGEOIS	
Yves GUEST		Christian CORDIER	
Brigitte PODEVIN		Michèle MALANDAIN	
Jocelyne QUEVILLON		Jean-Jacques SEBIRE	
Philippe DELANDE		Alain GONTIER	
Daniel CLEPOINT		Evelyne GONDRE	
Patrick PIETERS		François COUSIN	
Isabelle LEGAY		Sébastien GALLOT	
Karine DE CHIVRE		Michel CHIMIER	
Anaïs SAOUD-LEBOURGEOIS		Jean-Michel CAUDRON	
Elsa GOMIS		Thierry TURPAUD	
Hervé CÔTÉ		JOUANNE Arnaud	